

Défense et illustration des collections

ADRIENNE CAZENOBE

Médiadix

acazenobe@u-paris10.fr

*Conservateur des bibliothèques,
responsable de formation continue des
personnels de bibliothèque à Médiadix,
Adrienne Cazenobe est l'auteur de
Les collections en devenir : typologie
des documents, politique et traitement
documentaires, Éd. du Cercle de la
librairie, 2010.*

● Il a été demandé à chaque auteur de rassembler dans sa contribution l'ensemble des arguments à charge ou à décharge sur le sujet considéré. En l'occurrence, il convient de lire ce texte en regard de : « N'oubliez pas le service! », p. 43-46.

Les bibliothèques existent d'abord par leurs collections d'imprimés. Il faut s'y résigner : sans collections « vivantes », c'est-à-dire convenablement conservées, consultées, augmentées, une bibliothèque ne serait qu'un centre d'animation, une maison de la culture ou une institution muséologique du genre de la Marsh's Library (à côté de la cathédrale Saint-Patrick à Dublin) dont les fonds ont été définitivement clos au cours du XVIII^e siècle. Sans collections, point de bibliothèques!

Or il est à craindre que, de nos jours, les collections, au sens habituel du terme, ne soient sérieusement menacées : menacées non pas ouvertement (nul n'a jamais prétendu qu'il fallait brûler les bibliothèques!) mais insidieusement, par la manière dont on les comprend, dont on conçoit leur organisation dans le présent et leur rôle dans l'avenir... Il se pourrait qu'elles soient victimes de l'intérêt même qu'on leur porte.

Ainsi, s'attache-t-on de préférence à leur aspect, d'ailleurs indéniable, de patrimoine culturel à révéler et conserver? On est tenté de tourner le dos à l'élargissement de leurs fonctions d'utilisation présentes et aux exigences de modernisation bibliotechniques qui en résultent. Bornées dans l'espace qui les contient mais illimitées dans le temps où elles sont promises à des accroissements démesurés, les collections, en tant qu'ensembles de conservation exhaustifs, paraissent, à plus ou moins longue échéance, vouées à l'étouffement.

Veut-on au contraire les considérer (ce qu'elles sont aussi, effectivement) avant tout comme des instruments de diffusion des connaissances? Les voilà victorieusement concurrencées par l'expansion des nouveaux systèmes de

stockage, d'indexation et de transmission des données numériques, à tel point que des prophètes improvisés en viennent à se demander si « ceci » (la pseudo-collection numérique) ne finira pas par tuer « cela » (la vénérable collection papier).

De toute façon, l'avenir des collections de documents imprimés semble compromis. Mais est-ce la réalité même des collections envisagées dans leur devenir qui se trouve ainsi mise en question, ou n'est-ce pas plutôt le contenu représentatif de l'idée que l'on s'en fait? Celui-ci est brouillé de nos jours principalement par le fait que se rencontrent dans un même champ d'activité culturelle, regroupés sous le même nom de « collection », des systèmes d'accumulation, d'organisation et de communication de données informatives profondément disparates. Ces systèmes, étrangers les uns aux autres, sont cependant de plus en plus étroitement liés. Dans ces conditions, « défendre » les collections (que le cours des choses paraît mettre en péril sans que personne ne les attaque) ne peut consister qu'à essayer de tirer au clair les conditions de coexistence des systèmes en tenant compte autant que possible de ce en quoi ils diffèrent, aussi bien quant au dynamisme de leur constitution et la logique de leur fonctionnement qu'à l'égard de leurs perspectives d'évolution. On ne peut juger sainement de leur complémentarité éventuelle sans d'abord les percevoir en ce qu'elles ont de spécifique et d'irréductible.

Les représentations intellectuelles des collections

Les collections ont été et continuent à être formées d'après l'idée qu'on se fait de leur rôle. Plusieurs fonctions ont été assignées aux collections, des fonctions dont la compatibilité n'est pas toujours possible (fonction de conservation, fonction de communication). Aujourd'hui, la notion de collection de bibliothèque est nourrie d'idéaux explicites et implicites qui conditionnent la manière dont on conçoit les modalités d'acquisition et les modes de classement et de référencement des documents formant les ensembles documentaires.

Quelles sont donc les représentations intellectuelles à l'œuvre dans l'idée de collection ? On s'est formé des images de collection idéale dès qu'il y a eu des bibliothèques, mais c'est surtout à la période classique (xvii^e siècle) et aux temps modernes de la bibliothéconomie (dernier quart du xix^e et début du xx^e siècle)¹, que la représentation détaillée de la collection idéale a gagné en importance et en efficacité. Ces périodes peuvent être qualifiées d'« âge d'or » de la représentation de la collection idéale. À cette époque, il n'existait qu'une seule source d'information dont l'unique système d'organisation, de conservation et de mise à disposition était la collection de bibliothèque.

Le premier âge d'or des bibliothèques

Le premier âge d'or des bibliothèques se serait traduit exemplairement à l'époque classique, par l'*Advis pour dresser une bibliothèque* de Gabriel Naudé². Selon Naudé, les collections devaient être formées de livres choisis

avec science et patience pour l'intérêt de leur contenu, inventoriés et classés selon l'ordre universel de la raison. La bibliothèque est alors idéalement encyclopédique, représentative de tous les savoirs, de toutes les curiosités intellectuelles de l'honnête homme. Son catalogue est établi idéalement de manière méthodique, il est idéalement associé à une table alphabétique auteur, le tout devant idéalement être imprimé et relié pour circuler dans toute l'Europe afin de porter à la connaissance des savants les richesses des bibliothèques princières et des hauts personnages de la vie publique.

Le second âge d'or des bibliothèques

Né avec l'invention des bibliothèques de lecture publique³, le second « âge d'or » se situe au début du xx^e siècle, et correspond à l'avènement des bibliothèques ouvertes à tous, offrant en consultation et en prêt à domicile des collections en accès libre, organisées selon les règles et principes des classements alphanumériques qui sont rendus intelligibles par des signalétiques colorées : rose (roman), vert (art), etc. Les collections s'enrichissent, elles deviennent multimédias ; « désacraliser le livre⁴ », « casser la hiérarchie des collections⁵ » sont les

mots d'ordre de la nouvelle organisation bibliothéconomique.

Les collections sont encyclopédiques, et comportent des documents sérieux et de divertissement de tous niveaux, pour tous les publics, de la crèche à 77 ans et plus... Sa plus belle réalisation est sans doute ce réseau des bibliothèques centrales de prêt, devenues bibliothèques départementales, desservant les communes défavorisées, les campagnes, et apportant un soutien logistique, scientifique et documentaire aux bibliothèques des villes. Autre expression des idéaux de la lecture publique : la création de la Bibliothèque publique d'information (BPI) en 1977, suivie par le mouvement de construction des médiathèques dans les communes.

Le mythe des âges d'or

En somme, les âges d'or successifs correspondraient à ces époques où le livre, puis le document matériel, sont les uniques sources d'information et de divertissement. Robert Darnton se souvient : « Pour des étudiants des années 1950, les bibliothèques ressemblent à des citadelles du savoir. La connaissance se présentait entre deux couvertures cartonnées – le savoir arrivait classé en catégories standard que l'on pouvait rechercher dans un catalogue sur fiches⁶... »

Pourtant, depuis la fin du xviii^e siècle, la production éditoriale se faisant à des rythmes de plus en plus soutenus, les « citadelles du savoir » croulaient sous leurs collections, les réserves ne suffisaient plus à les contenir, le libre accès des bibliothèques s'effectuait dans le plus grand désordre, les catalogues ne pouvaient être établis à la vitesse infernale des entrées nouvelles. Alors on inventa de nouveaux classements, de nouveaux catalogues. Plus rapides que les précédents, ils constituent indé-

3. Un des pionniers de la lecture publique est Eugène Morel, qui a publié en 1908 *Bibliothèques*. Pour ce qui est des collections, les tenants de la lecture publique leur assignent des fins pratiques, comme en témoigne Charles Sustrac : « Il faut que toute commune de France ait sa bibliothèque publique où l'on puisse non seulement se livrer aux études scientifiques et littéraires mais encore aborder les questions actuelles, voire se procurer les renseignements de toute nature dont on peut avoir besoin », tiré de l'article « De l'orientation des bibliothèques modernes », *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, 5, 1907.

4. « Premier objectif [de la médiathèque] : développer la vie culturelle, décloisonner la culture et pour cela "désacraliser" le livre : la médiathèque ne doit pas être une cathédrale du savoir. » Catherine Vallet, « Médiathèques : le nouveau look », *BBF*, 1988, n° 6, p. 492-493. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1988-06-0492-002>

5. « [...] casser la hiérarchie des collections et des publics et, grâce à l'hétérogénéité des services offerts, mieux répondre à l'hétérogénéité des publics ». Anne-Marie

Bertrand, « Le développement des bibliothèques municipales », *Histoire des bibliothèques françaises, les bibliothèques du xx^e siècle, 1914-1990*, sous la direction de Martine Poulain, Promodis—Éd. du Cercle de la librairie, 1992, p. 634.

6. Robert Darnton, *Apologie du livre : demain, aujourd'hui, hier*, Gallimard, 2010, p. 99.

1. Durant le dernier quart du xix^e siècle sont créés de nouveaux classements (la classification Dewey par exemple) et sont adoptés de nouveaux catalogues (alphabétique auteur titre d'anonyme, matières). Le xx^e siècle est celui, notamment, de la normalisation bibliographique, de l'informatisation, des réalisations de la lecture publique.

2. Gabriel Naudé, *Advis pour dresser une bibliothèque*, Paris, Klincksieck, 1994.

niablement une amélioration dans le traitement ordonné des documents, mais ils présentent des insuffisances (une pluralité de catalogues au lieu d'un catalogue unique, des catalogues matières où les matières sont source de constante perplexité), et surtout ils ne règlent pas le problème de la masse en accroissement exponentiel.

La «citadelle du savoir» centrée sur des collections cohérentes, aux accroissements harmonieux et maîtrisés, dont des catalogues alphabétiques auteur et matières donneraient un accès aisé et exhaustif, est une image d'Épinal, qui emporte l'adhésion de la profession au moment même où une autre «bibliothèque» apparaît sous la forme de l'accumulation des informations virtuelles accessibles sur internet. «*L'Internet peut être considéré en lui-même comme une gigantesque bibliothèque numérique*⁷», telle est l'opinion communément partagée à la naissance du nouveau média. Aux prises avec les contenus d'internet, les abonnements aux périodiques électroniques, la numérisation des imprimés, et confrontés à la nécessité d'habiter le web d'une présence visible, les professionnels des bibliothèques, déconcertés, se rappellent cet âge d'or où, veulent-ils croire, ils maîtrisaient le monde de l'information grâce à une organisation éprouvée des catalogues, des classements, etc. L'évocation de cette époque heureuse a aussi pour but d'encourager les bibliothécaires à s'attaquer au traitement et à la gestion de la masse hétérogène de l'information numérique, munis de leur savoir-faire.

Paradoxalement, l'apparition du numérique en réseau a conforté certaines des représentations valorisantes des collections élaborées à une époque précédente, tout en contribuant dans le même temps à la dévalorisation de la notion traditionnelle de collection, assertion qui peut se vérifier sur la manière dont les bibliothèques ont appréhendé le web.

7. Bruno Memon, *Web et bibliothèques, entre métaphore et mimésis*, communication à la journée d'étude «Le web a-t-il un sens?» organisée par le groupe TICIS-SFISIC. En ligne : http://hal.inria.fr/docs/00/64/78/68/PDF/Web_et_bibliothA_ques.pdf

Le web : une collection ?

Le web se caractérise par un ensemble de fichiers hétéroclites liés entre eux par des liens hypertextes. Son système d'information repose sur un traitement automatique du texte intégral et un classement aléatoire qui varie en fonction des mots de la recherche et dépend dans l'affichage des résultats d'un algorithme comme le «page rank» de Google. Dans l'ensemble, ce système d'information présente des caractéristiques opposées à celui mis en œuvre pour les imprimés, même si les idées qui le soutiennent sont, pour certaines, inspirées par des pratiques bibliographiques⁸.

Il est immédiatement apparu que la nouvelle «bibliothèque» n'était pas structurée et n'était donc pas exploitable pour retrouver de manière fiable l'information : il convenait donc aux bibliothèques de s'employer à faire de cet amas une «collection» au sens traditionnel. L'idée de classer, de cataloguer, fut plus que jamais à l'ordre du jour. On s'est efforcé d'appliquer des méthodes bibliothéconomiques ayant fait leurs preuves et bénéficiant d'une reconnaissance universelle, comme le laissent supposer les choix d'un classement thématique appelé «annuaire» effectués par le moteur de recherche et d'indexation Yahoo! Ce sont d'ailleurs des bibliothécaires documentalistes qui furent chargés d'effectuer ce classement en catégories.

Référencer le web

À la même époque, les bibliothèques sont séduites par l'idée de donner un accès raisonné au web. Toutefois, l'entreprise est colossale, la masse documentaire est très rapidement plus importante que la masse imprimée existante et surtout elle croît

à des rythmes encore plus affolants⁹. Autre obstacle de taille, et les bibliothécaires s'en désolent, la nature éphémère et l'instabilité de l'information web¹⁰.

Une des caractéristiques majeures de la collection traditionnelle est sa pérennité. Elle est constituée à l'origine d'objets matériels impérissables, la liste ordonnée qui la décrit est donc définie et établie dans l'idée que les informations bibliographiques entrées le sont une fois pour toutes. Ainsi, le catalogue est conçu pour être continuellement augmenté des nouvelles acquisitions, mais non incessamment modifié en raison du changement d'adresse des pages ou, pire encore, de leur pure et simple disparition. Le catalogage du web est un échec, comme le montre la courte vie du catalogue CORC (Cooperative Online Resource Catalog) ouvert en 1999 par OCLC et arrêté en 2000 : les notices étaient alimentées à partir des en-têtes des pages web elles-mêmes, mais, le contenu étant pauvre, les notices devaient être complétées manuellement pour les données manquantes.

Le catalogage des ressources web a révélé les limites d'un référencement de sources instables, mouvantes, à accroissement exponentiel. Faute de cataloguer le web, les bibliothèques proposent un service ajouté, la bibliographie du web, que l'on appelle aussi «liste de signets», liste ordonnée de liens vers des sites et portails web. Le service est ici un pis-aller : faute de pouvoir constituer une collection, on établit un outil bibliographique.

9. Netcraft, société commerciale de services internet dont le siège social est en Angleterre et au Pays de Galles, publie chaque mois une étude sur la croissance du web (noms de domaines, pages actives, etc.) accessible à : <http://news.netcraft.com/archives/category/web-server-survey>

10. Catherine Lupovici estimait il y a dix ans que la moyenne de disponibilité pour une page web est de quarante-six jours. «De la bibliothèque classique à la bibliothèque numérique : continuité et rupture», *Documentaliste—Sciences de l'information*, volume 37, n° 5-6, décembre 2000.

Télécharger le web

L'idée de constituer une collection n'est pas pour autant abandonnée, et, comme le catalogue est un outil insuffisant, du moins dans sa forme actuelle, la Bibliothèque nationale de France (BnF), tout comme d'autres bibliothèques nationales¹¹, s'orientent vers un nouveau traitement directement inspiré de ceux en vigueur pour l'imprimé : la collecte et l'appropriation des objets collectionnés. Ainsi naissent les archives du web, que l'on appelait à l'origine dépôt légal du web¹². La première opération consiste

à télécharger le web national, et la seconde à l'ordonner.

Mais, si la collecte et le stockage du web peuvent être menés à bien par des robots de capture dont l'action est encore affinée par des sélections manuelles, il reste que l'ordonnement de la collection pour une communication raisonnée pose des problèmes infinis, non résolus. On atteint ici la limite de la transposition de la notion traditionnelle de collection fondée sur le document matériel, car le numérique impose de par sa nature même des traitements massifs et une gestion totalement automatisée¹³, toute la difficulté étant que les programmes logiciels permettent certains types de traitement en gros mais pas des traitements à l'unité. Pour les archives du web, aucun répertoire catalographique ne peut être établi, l'accès se fait via l'adresse des sites, et pour compléter

cet accès minimaliste des listes de ressources nommées « parcours guidés » sont établies par domaines, suivant le principe de l'annuaire.

La cohabitation des sources d'information au sein d'organismes conçus à l'origine pour être le système d'information des seuls documents matériels fait peu à peu prendre conscience que les bibliothèques ont tout intérêt pour se maintenir dans leur être à développer et à gérer des ensembles documentaires distincts en fonction des principes et règles de traitement imposés par la nature même des documents.

Les collections imprimées ont de beaux jours devant elles

La collection de bibliothèque demeurant le système d'information par excellence de l'imprimé (stockage, traitement, mise à disposition), ce type de collection garde naturellement tout son intérêt et doit être développé, dans un contexte éditorial où l'imprimé est toujours très présent. Les chiffres

11. Enquête internationale de la British Library sur le dépôt légal électronique en 2011 : résultats présentés par Dame Lynne Bridley (DBE) à la réunion annuelle de la CNDL à Puerto Rico, 15 août 2011 : www.cndl.info/2011/pdf/PPT%20British%20Library%20E-Legal%20Deposit,%20French%20version.pdf

12. Le dépôt du web est régi par la loi sur le droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information (Dadvisi) du 1^{er} août 2006, issue de la transposition en droit français de la directive européenne du 22 mai 2001 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information.

13. Gildas Illien et Clément Oury, « Quelle politique documentaire pour l'archivage des sites web », *Les collections électroniques, une politique documentaire en mouvement*, sous la direction de Pierre Carbone et François Cavalier, Éditions du Cercle de la Librairie, 2009, p. 157-178.

de la production éditoriale française imprimée sont éloquentes, le comptage annuel du département du dépôt légal de la Bibliothèque nationale de France se montant ainsi à 67 278 titres édités en 2010, soit 1 % de plus que le nombre de titres édités en 2009¹⁴. Le livre imprimé n'est pas pour l'heure menacé de disparaître, car il est toujours un des pivots d'un secteur économique important qui regroupe l'ensemble des industries culturelles. De surcroît, la mise en place d'un secteur commercial du livre numérique en est encore au stade expérimental. En 2010, les éditeurs traditionnels ont investi dans l'édition numérique sans bénéfice réel et même le plus souvent à perte¹⁵. En termes de chiffre d'affaires, le livre numérique représentait en 2009 1,8 % du chiffre d'affaires total des éditeurs, et 2,4 %¹⁶ en 2010. La croissance est réelle mais non spectaculaire.

La non-concurrence du livre numérique

Le livre numérique ne semble pas être pour l'instant un concurrent sérieux pour les livres imprimés. C'est plutôt un nouveau média, qui intéresse particulièrement le public du livre imprimé sans pour autant le détourner à ce jour de la forme imprimée, comme le montrent deux études complémentaires menées par Ipsos Media CT. La première, commandée par le Centre national du livre, portait sur « les publics du livre numérique en 2009-2010 » ; la seconde, conduite à la demande de *Livres Hebdo* en janvier 2011, s'intitulait « Notoriété et usage du livre numérique ». S'y dessine un public du livre numérique que l'on peut caractériser dans sa majorité

comme étant formé par une catégorie jeune et urbaine de la population, et définir comme étant composé principalement de grands lecteurs de livres papier. Ce public demeure attaché au livre traditionnel : « 65 % des Français âgés de 15 ans et plus sont tout à fait d'accord pour dire que le livre papier restera toujours le principal support du livre¹⁷. » Ce constat qui concerne le grand public se retrouve aussi au niveau des publics très spécialisés, tels les historiens des sciences, qui, usagers de bibliothèques, sont devenus de grands consommateurs de textes numérisés sans pour autant reléguer aux oubliettes livres papier et catalogues de bibliothèque¹⁸.

La grande dépendance des bibliothèques

Les bibliothèques ont toujours été dépendantes de l'offre éditoriale, et leur politique documentaire se définit dans un cadre strict soumis aux lois du marché. Tant que la diffusion de l'écrit se fait pour partie sur support papier, les acquisitions de nouveautés se feront nécessairement sous cette forme. Cela est d'autant plus vrai que, hors le cas très particulier des publications scientifiques (sciences et techniques et médecine), l'offre éditoriale en ligne demeure à ce jour, pour les bibliothèques publiques, insuffisante et inadaptée en raison de ses coûts et surtout du fait qu'elle est verrouillée juridiquement (droit d'auteur, droit de l'éditeur, droit du diffuseur) et techniquement (limitation des accès : nombre maximal de téléchargements, de consultations, de prêts, etc.).

L'édition numérique a des caractéristiques inverses de celles du web gratuit, qui est libre d'accès et interopérable. En outre, le secteur marchand en est encore au stade de la recherche de modèles économiques stables et

rentables. Cette situation a conduit quelques professionnels à conseiller aux bibliothèques de renoncer à leur idée de constituer des collections de ressources numériques payantes. Silvère Mercier écrit dans son blog : « [...] Nous sommes victimes du tropisme propre à la profession : la constitution de collections dans l'univers numérique [...] C'est bien là le changement de paradigme le plus profond pour des bibliothécaires qui doivent, pour le numérique, abandonner l'idée de mondes clos, de collections cohérentes, de communautés stables et territoriales pour entrer dans des flux nécessairement hétérogènes et instables, mais riches et ouverts¹⁹. »

Constitution et communication de la collection numérique

Les collections numériques présentent l'avantage de la dématérialisation. Elles n'envahissent pas les rayonnages, dont la capacité est toujours insuffisante, mais elles présentent aussi des inconvénients matériels. Elles exigent des infrastructures techniques énormes, des développements logiciels compliqués et donc des prises en charge au niveau d'organismes puissants et bien dotés, ce qui implique un changement d'échelle. La plus grosse entreprise de numérisation – Google Livres²⁰ – n'est pas une bibliothèque, et aucun établissement, pas même la Bibliothèque du Congrès, ne pouvait lancer une opération de pareille ampleur dans le temps record de sept années. Les collections numériques (périodiques, livres, musique, vidéo, archives du web, etc.), quels que soient les langages et formats de fichiers qui les composent, possèdent deux caractéristiques communes et particulières : leur aspect massif et leur encodage binaire. La masse documentaire numérique suppose des modes automatisés d'acquisition, de traitement et

14. *Économie du livre, le secteur du livre : chiffres-clés 2009-2010*, Service du livre et de la lecture, 2010 : www.centrenationaldulivre.fr/IMG/pdf/Chiffres-clés_2009-2010.pdf

15. Françoise Benhamou et Olivia Guillon, « Modèles économiques d'un marché naissant : le livre numérique », *Culture prospective*, n° 2, 2010.

16. *Repères statistiques de l'édition France et International, statistiques France et extérieures 2011* (données 2010), Syndicat national de l'édition, juillet 2010.

17. Ipsos MediaCT, *Notoriété et usage du livre numérique*, p. 25 : www.ipsos.fr/sites/default/files/attachments/ipsos_livre_hebdo_salon_du_livre.pdf

18. Muriel Amar et Cécile Touitou, « Usage des corpus patrimoniaux numérisés à l'heure de Google Books », à paraître dans la revue *Réseaux* en 2012.

19. Ressources numériques : des trésors derrière des forteresses : www.bibliobsession.net/2011/03/23/comment-les-bibliotheques-sepuisent-a-rendre-des-fortereses-seduisantes/?doing_wp_cron=1330085381

20. <http://books.google.fr>

de gestion. Les inventeurs de Google ont, à la différence de leurs prédécesseurs (Yahoo!), compris cet aspect nouveau de la réalité numérique, et ils ont conçu des outils de traitement qui dans leur fonctionnement n'appellent aucune intervention humaine²¹.

Un exemple de politique d'achat

En bibliothèque, l'approche du numérique s'est naturellement faite selon les règles et principes de la bibliographie et de la bibliothéconomie. Les problèmes récurrents du classement, du référencement du numérique dans le catalogue, de la communication, en témoignent, et ce sont là des questions naturelles pour l'organisation matérielle de la documentation. De fait, la tradition a été, comme souvent, un frein à l'invention; peu à peu pourtant, on s'éloigne d'un modèle connu des collections, modèle qui avait ses imperfections, pour en concevoir un autre propre au numérique. Le danger pourrait être à présent de vouloir ramener l'ancien (les collections matérielles) au moderne, au lieu de conserver à chaque ensemble documentaire ses spécificités.

Pour le numérique, on en vient à l'abandon progressif des procédures actuelles, par exemple celle des sélections bibliographiques. La nouvelle politique documentaire du département Sciences et techniques de la BnF illustre parfaitement ce changement de nature et d'échelle. Hervé Colinmaire en a exposé les principes²² :

21. « Un seul moyen permettrait de faire grandir leurs systèmes pour gérer toutes les informations du monde : automatiser tous les processus.

[...] Chez Google, le gigantisme était la priorité absolue et il imposait de s'en remettre à des processus entièrement automatisés. » Randall Stross, *Planète Google : faut-il avoir peur du géant du web?*, Pearson, 2009, p 83.

22. Journée d'étude Médiadix, « Constituer une collection numérique, quels enjeux et perspectives d'avenir? », 7 octobre 2011, communication d'Hervé Colinmaire, directeur du département Sciences et techniques de la BnF, *Exemple d'une politique d'acquisition de masse : les achats de documents numériques au département Sciences et techniques de la Bibliothèque nationale de France* : http://mediadix.u-paris10.fr/stockage_doc/Achatsdedocnum.pdf

pour les livres numériques par exemple, il propose d'opter pour « une politique nouvelle faisant le pari d'une offre massive laissant au public la maîtrise de ses propres choix documentaires au sein des grands corpus numériques pluridisciplinaires ou spécialisés mis à sa disposition par la bibliothèque ». Selon cette ligne de conduite, les modes d'acquisition sont entièrement automatisés. Pour l'acquisition d'archives, le moyen sera l'achat des catalogues complets d'éditeurs. Afin de donner des accès permanents ou temporaires à « une masse critique importante de

documents », au sujet de laquelle il est précisé que la bibliothèque « n'a pas la maîtrise de la totalité des contenus qu'elle acquiert ». Enfin, le dispositif d'acquisition est complété par une procédure mi-manuelle mi-automatique de sélection qui n'est plus l'apanage des bibliothécaires, mais celui des lecteurs, puisque la bibliothèque fait mécaniquement l'acquisition des livres consultés par ceux-ci : en effet, l'achat est programmé à partir d'un certain nombre de consultations (nombre déterminé dans le programme de consultation-achat).

Communication des collections numériques

Autre changement à venir auquel les bibliothèques travaillent, la mise au point d'un référencement automatique. Un répertoire de métadonnées alimenté automatiquement par moissonnage serait une solution particulièrement satisfaisante qui, toutefois, semble pour le moment poser des difficultés techniques insurmontables. C'est en tout cas la conclusion que l'on peut tirer de l'expérience menée par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes) pour la mise au point d'un système de gestion des ressources électroniques²³ dans le cadre de la configuration des abonnements Couperin.

La question du référencement organisé demeure au centre des préoccupations d'actualité, comme le prouve l'ensemble des travaux engagés sur la définition d'une nouvelle norme de description des objets documentaires²⁴ et sur une nouvelle structuration des métadonnées selon des graphes RDF (Resource Description Framework). Il n'en reste pas moins que, dans l'univers numérique, il paraît légitime de se poser la question de la validité du référencement de type bibliographique, au moins en ce qui concerne l'accès au document. En effet, le mode naturel d'accès à l'information numérique étant le texte intégral, ne conviendrait-il pas, dans

la mesure où les bibliothèques sont propriétaires de leurs fichiers, d'opter pour la solution la plus simple ? Cela reviendrait à préférer à un catalogue de métadonnées la constitution d'une base de type web dotée d'un puissant moteur de recherche et d'indexation. Certaines bibliothèques s'engagent dans cette voie avec les *discovery tools*²⁵, outil conçu sur le modèle de la base de connaissances indexées – la difficulté venant de ce que les éditeurs français se montrent peu enclins à autoriser l'indexation de leurs ressources.

Conclusion

Rassembler des documents et plus largement des informations préenregistrées pour les protéger et les communiquer le plus efficacement possible demeure un objectif essentiel des activités bibliothéconomiques. Dans un contexte de documentation dite « hybride » (papier/numérique), les bibliothèques ont toujours le monopole de la gestion de l'information imprimée et des documents matériels en général. Les résultats des enquêtes menées en 2005 et 2010 par OCLC²⁶ révèlent que le public dans son ensemble et celui des utilisateurs d'internet en particulier associe dans sa grande majorité bibliothèque et livre. Pour 69 % des sondés en 2005 et 75 % en 2010, le livre était la première chose leur venant à l'esprit lorsqu'il est question de bibliothèque.

En ce qui concerne les collections numériques, constitution et développement ne peuvent être envisagés de manière durable qu'à grande échelle et selon des modes d'acquisition, de traitement et de gestion automatisés qui seuls correspondent à la nature technique et massive de la documentation. Indéniablement, les bibliothèques s'orientent dans cette voie

pour les acquisitions en s'appuyant sur des organismes tels que le JISC en Angleterre, l'Abes et Couperin en France, et aussi en s'associant pour la constitution de bibliothèques numériques. Pour ces dernières, la définition des politiques de numérisation est désormais préconisée à un niveau régional et national²⁷, tandis que leur gestion repose sur des standards interopérables tels que des architectures OAI²⁸.

Les collections numériques, en tant qu'ensembles indéfinis ouverts à de multiples sortes de documents numérisés ont, quant à elles, des perspectives d'avenir encore insoupçonnées. Ce que l'on peut présumer, c'est qu'elles ne relèveront pas du domaine exclusif des bibliothèques comme les collections d'imprimés. En revanche, quelles que soient les immenses possibilités de leur développement futur, et en raison même de l'étendue de ce développement, elles ne peuvent que rendre de plus en plus nécessaires l'existence et l'actualisation des collections papier. Celles-ci sont comme le socle fixe, le terrain d'ancrage et le lieu de référence des ensembles d'informations flottant sur le Net. La vertu principale des collections papier est leur capacité de résistance au pouvoir dissolvant du temps. Les nuées d'informations numériques, fluctuantes et instables, n'ont pour elles que leur mobilité et leur aptitude à franchir l'espace presque instantanément. Les deux systèmes d'information, qu'une analyse abstraite peut présenter comme ayant des perspectives d'avenir opposées, se révèlent, dans les faits, comme destinés à devenir de plus en plus étroitement complémentaires. Du moins est-ce ainsi que les efforts entrepris simultanément par les bibliothécaires et les informaticiens semblent désormais devoir être interprétés. ●

Mars 2012

23. Le consortium Couperin a étudié depuis 2007 la possibilité de mettre en œuvre un ERMS (Electronic Resource Management System, système de gestion des ressources électroniques) pour gérer les ressources électroniques du consortium sur un mode collaboratif et associer ce système à une interface de consultation publique, voire à un résolveur de liens. Le prototype mis en œuvre en mars 2011 a révélé des défauts majeurs tels que l'impossibilité pour les partenaires de modifier une ressource gérée par Couperin en mode partagé. Le compte rendu de l'expérience ERMS arrêtée en juin 2011 est accessible en ligne : <http://couperin.org/fr/groupe-de-travail-et-projets-deap/erms-partage/item/910-pilote-erms-arret-du-projet>

24. Sur le modèle descriptif FRBR (Functional Requirements for Bibliographic Records), la norme de catalogage RDA (Resource Description and Access), voir les travaux du groupe technique Afnor G.E. 6 : <http://rda-en-france.enssib.fr>

25. Sur les *discovery tools*, voir : http://couperin.org/index.php?option=com_flexicontent&view=items&id=731&Itemid=578

26. *Perceptions of Libraries and Information Resources* : www.oclc.org/reports/pdfs/Percept_all.pdf
Perceptions of Libraries, 2010: Context and Community : www.oclc.org/reports/2010perceptions/2010perceptions_all.pdf

27. Thierry Claerr et Marie-Odile Illiano, « Le contexte de la numérisation », in Thierry Claerr et Isabelle Westeel, *Manuel de la numérisation*, Éd. du Cercle de la librairie, 2011, p. 27-53.

28. OAI-PMH (Open Archives Initiative's Protocol for Metadata Harvesting) ou protocole OAI facilite l'échange de données entre des fournisseurs de données et un fournisseur de services.